

Infanticide à Lambaréné Une correction qui tourne au drame



La suspecte, Brenda Melighé, inconsolable après le décès de son unique fils.



La scène de crime, au quartier Carrière-Meteré.

E.N.
Lambaréné/Gabon

LE quartier Carrière-Meteré, dans le deuxième arrondissement de la commune de Lambaréné, est sous le choc, après qu'une mère a donné la mort à son propre enfant. Le drame, conséquence d'une correction qui a mal tourné, est survenu le 19 février dernier.

L'irréparable se produit lorsque Dame Brenda Melighé, une Gabonaise de 21 ans, sur le point de se rendre à son lieu de travail, Elysée Brayon, 2 ans, parce qu'il persiste à la suivre, malgré les ordres qui lui sont intimés de rester à la

maison avec les autres enfants.

Voici un extrait de la déclaration faite par Melighé Brenda aux enquêteurs : « Je ne sais pas ce qui m'arrive. Brayon est mon fils unique, il a 2 ans et il a toujours vécu avec moi. Mais, chaque fois que je sors, il pleure pour venir avec moi. Et c'est ce qui s'est passé ce lundi 19 février 2018. Je m'apprêtais à sortir vers 11 heures pour me rendre au quartier Marteau, où je gère un bar. Mon fils s'est mis à pleurer comme d'habitude. Je lui ai dit de rester à la maison avec les autres, mais il ne voulait rien comprendre. Alors, je l'ai tapé avant de lui intimer l'ordre de ne plus me suivre. Après l'avoir puni, je suis partie à mon travail. Mais, après une heure, voire deux

heures de temps, j'ai été informée par les voisins que mon enfant était mort. En rentrant précipitamment à la maison, je n'ai pu que constater le décès de mon fils. Je regrette sincèrement ce qui vient de se passer. »

On n'en sait pas davantage à ce stade. Toujours est-il que, informé de la situation, le substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Guichard Ndong Mebalé, s'est rendu immédiatement sur les lieux du drame, en compagnie des éléments de la police judiciaire, pour procéder au constat d'usage.

A leur arrivée, ils ont fait la macabre découverte : le corps sans vie du garçonnet, habillé d'un pantalon, d'un tricot multicolore et

des sandales aux pieds, est allongé sur le dos, sur un matelas placé à même le sol dans l'une des trois chambres que compte la maison, qui devient ainsi la scène de crime. Une enquête a aussitôt été ouverte par le ministère public pour déterminer les circonstances exactes de cette tragédie.

C'est dans ce cadre qu'un médecin du Centre régional hospitalier Georges Rawiri de Lambaréné a été commis pour procéder à une expertise médicale. Dr Dieudonné Eyamame, après avoir examiné le corps du défunt, a déclaré la mort clinique du petit Elysée Brayon.

AUTOPSIE• Les résultats de l'autopsie pratiquée sur le corps sans vie de la victime indiquent, à cet effet,

que la mort du garçonnet remonte au 19 février 2018, vers 13 heures. Le corps de l'enfant, précise le médecin, présente des hématomes et une bosse à la nuque. Et de conclure : visiblement, le corps du défunt présente des traces comme si cet enfant avait subi une maltraitance dans le passé.

Fort de ce constat, la mère du jeune disparu a été arrêtée, puis conduite dans les locaux de la police judiciaire pour les nécessités d'enquête.

Au terme de l'enquête préliminaire, la suspecte sera présentée devant le parquet de Lambaréné pour être fixée sur son sort, explique une source proche du dossier.

Noyade dans la région de Kango

Une fillette périt dans un cours d'eau au village Nfang

SCOM
Libreville/Gabon

MARLÈNE Assengone-Boateng, une petite gabonno-ghanéenne de 2 ans, est passée de vie à trépas, le dimanche 18 février dernier, au village Nfang, dans le département du Komo-Kango. D'après le constat fait par les Officiers de police judiciaire (OPJ) chargés de l'enquête sur place, le nourrisson a trouvé la mort à la suite d'une noyade dans la rivière éponyme qui traverse le village.

La trame des événements nous a été reconstituée par une source proche de la direction des investigations de la brigade de gendarmerie de Kango-centre. Il en ressort que ce dimanche 18 février, vers 16 heures, la petite Marlène est aux basses de sa mère. Toutes les deux se rendent à la rivière Nfang pour faire la lessive.

Une fois sur les bords du cours d'eau, la maman



La rivière Nfang, dont les courants ont emporté la petite Marlène.

prend soin d'installer son enfant dans un lieu qu'elle estime sûr, puis prend place sur le pont qui surplombe la rivière pour commencer à travailler.

Peu de temps après, la petite Assengone-Boateng se retrouve par inadvertance sur le pont, peut-être pour retrouver sa maman. Malheureusement, elle tombe

à l'eau. C'est le bruit produit par la chute du nourrisson qui attire l'attention de sa génitrice. Réalisant que son enfant est en danger, la mère appelle au se-

cours. C'est ainsi que le père du bout de chou, qui se trouve non loin de là, est alerté.

En arrivant précipitamment sur les lieux, le papa aperçoit la petite Marlène en train d'être emportée, loin du rivage, par les eaux en furie de la rivière. Aussi, dans un ultime effort, tente-t-il de sauver son enfant.

Hélas, il n'y parviendra pas, compte tenu de la force des courants. Par la suite, toutes les recherches entreprises dans le périmètre du lieu où s'est produite la disparition ne donneront aucun résultat. Il aura fallu attendre deux jours plus tard, pour retrouver le corps de l'enfant.

« Les recherches menées avec les membres de la famille de la disparue ont permis de retrouver la dépouille à environ 600 mètres du lieu où elle est tombée », indique-t-on du côté de la direction des investigations de la brigade de gendarmerie de Kango-centre.

Faits d'ailleurs

Elle étouffe et empoisonne son bébé

Hannah Turtle, 22 ans, comparait cette semaine devant la cour de Shotton (Grande-Bretagne) pour le meurtre de son bébé de 2 mois. Au début du mois de juin dernier, le petit James a été admis plusieurs fois à l'hôpital pour des problèmes respiratoires. A chaque fois, les médecins l'ont soigné et le nouveau-né a pu rentrer chez lui. Mais le 9 juin, sa mère l'a emmené de nouveau aux urgences où le bébé est décédé. L'autopsie a révélé que son cerveau avait souffert d'un manque d'oxygène, ce qui a causé des dommages irréversibles. La maman a fini par reconnaître qu'elle avait bloqué volontairement la respiration de son enfant et mis des anti-dépresseurs dans son biberon afin qu'il puisse dormir. Elle a expliqué qu'elle souffrait d'un sévère baby-blues et que personne ne l'avait aidée. Malgré les aveux, Hannah plaide non coupable.

Il pousse sa mère dans le vide et fait croire au suicide

Le 27 septembre dernier à Rajkot (Inde), un homme de 36 ans, professeur en Pharmacie, a emmené sa mère malade, âgée de 64 ans, jusqu'au toit de l'immeuble et l'a poussée dans le vide. Au départ, l'enquête a conclu au suicide. Mais, récemment, les policiers ont reçu une lettre anonyme leur expliquant qu'il s'agissait en fait d'un meurtre. Une enquête a alors été ouverte et on a appris que la maman n'était plus capable de marcher par elle-même. En visionnant la vidéo-surveillance de l'immeuble, les agents ont vu avec effroi que l'homme avait assassiné sa mère. Placé en garde à vue, Sandip Nathwani a fini par admettre qu'il n'en pouvait plus de devoir s'occuper de sa mère malade.

Un ado poignarde au hasard 6 passants

Dans le 18ème arrondissement de Paris (France), un homme de 17 ans, sous l'emprise de l'alcool, a poignardé au hasard 6 passants. Cinq des six victimes ont été transportées dans un état grave à l'hôpital. Leurs jours ne sont toutefois pas en danger. La sixième personne a été protégée par les vêtements épais qu'elle portait. L'adolescent a été retrouvé caché dans le hall d'un immeuble. Il a été placé en cellule de dégrisement et sera bientôt entendu par les forces de l'ordre.